

# Projet Pédagogique 2015 - 2016

## Accueils périscolaires de la Blanchetière



## Sommaire

- Le contexte
- Le champ d'action
- Les objectifs pédagogiques
- Les moyens
- L'évaluation
- Annexe 1 : la journée type
- Annexe 2 : les règles de vie adultes
- Annexe 3 : Les numéros utiles



## LE CONTEXTE :

Les besoins de garde des enfants sont depuis toujours une réalité pour les familles. Dans les zones péri-urbaines dans lesquelles s'inscrit la commune de La Chapelle Sur Erdre, c'est une demande d'autant plus forte que bien souvent les deux parents travaillent.

La municipalité propose donc aux familles un accueil périscolaire.

Cette solution a l'avantage de la souplesse d'inscription et surtout celui de la tarification. C'est un des modes de garde le moins onéreux.

L'inconvénient de l'accueil périscolaire est le temps passé par les enfants dans l'enceinte de l'école. Malgré la prise en compte du rythme de vie de l'enfant par les animateurs dans leurs propositions d'activités et dans l'aménagement des espaces, la vie en collectivité fatigue beaucoup l'enfant.

Dans le cadre de la réforme nationale des rythmes scolaires, la ville de La Chapelle sur Erdre a décidé de mettre en œuvre les changements d'organisation dès la rentrée 2013.

La première année était centrée sur le fonctionnement des équipes pour assurer une sécurité optimale des enfants, notamment lors des nouveaux temps et dans la gestion des flux d'enfants.

Les premiers bilans ont été faits et les conclusions sont plutôt positives : les différents acteurs ont intégré et respectent cette nouvelle organisation.

Le fonctionnement s'est amélioré au cours de l'année et les équipes d'animation et enseignantes ne rencontrent pas de problème spécifique.

Mais il apparaissait indispensable de se recentrer sur le cœur du métier d'animateur.

Le Projet Educatif Local, en place depuis plusieurs années, a servi de base à la mise en œuvre d'un Projet éducatif de Territoire, signé avec l'ensemble des partenaires du parcours éducatif en octobre 2013.

Les objectifs pédagogiques des APS de La Blanchetière découleront donc de ces deux projets.

## LE CHAMP D'ACTION :

Le groupe scolaire de La Blanchetière se situe 3, Rue de la Blanchetière à La Chapelle sur Erdre en plein cœur d'un quartier pavillonnaire.

### 1. Le public visé, son âge

L'école maternelle compte 81 enfants de 3 à 5 ans et l'école élémentaire compte 124 enfants de 6 à 11 ans inscrits à la rentrée 2015.

Le taux de fréquentation du temps libéré et de l'accueil périscolaire :

	APS matin	APS soir	Temps libéré
maternelles	18,00%	33,00%	64,00%
élémentaires	16,00%	22,00%	45,00%

### 2. Descriptif des lieux :

- École Blanchetière Élémentaire – Un préfabriqué est mis à la disposition de l'accueil périscolaire. Il est partagé avec l'Accueil de Loisirs 3-5 ans. Les enfants peuvent également utiliser la cour de l'école élémentaire, la salle de motricité, la salle polyvalente, la salle informatique, le réfectoire et le préau.
- École Blanchetière Maternelle - Une salle de classe est mise à la disposition de l'accueil périscolaire. Cette salle est partagée avec l'Accueil de Loisirs 3-5 ans. Les enfants peuvent également utiliser la cour de l'école maternelle, la salle de motricité, la bibliothèque, le hall, le réfectoire et l'auvent.

### 3. Les horaires de fonctionnement

#### **Pour le matin :**

7h30 à 9h00. Relais à 8h50 par les enseignants.

**Le mercredi midi :** 12h à 12h45

#### **Pour le soir :**

Nouveau temps libéré de 16h à 16h30.

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et 1 animateur pour 18 en élémentaire.

APS de 16h30 à 18h30.

Taux d'encadrement : 1 animateur pour 12 enfants en maternelle et 1 animateur pour 16 en élémentaire.

L'accueil des enfants se fait de manière regroupée (élémentaires et maternelles) de 7H30 à 8H00 et de 18H15 à 18H30 dans l'accueil périscolaire des maternelles ainsi que le mercredi de 12h à 12h45.

#### **4 - Fonctionnement de l'équipe :**

L'animation des équipes d'accueils périscolaires est assurée par un coordinateur, Olivier MARCHAND, et une équipe d'1 directeur et 9 personnes :

	NOM / PRENOM	FONCTION	QUALIFICATION	HORAIRES DE TRAVAIL		
				MATIN	Mercredi midi	SOIR
	Fabienne TREHIN	Directrice	BAFD et BAFA	8h00 - 11h00	12h00 - 12h45	15h45 - 18h15
<b>ELEMENTAIRE</b>	Florian ANGENAULT	Animateur	BPJEPS et BAFA	8h00 - 9h00*	12h00 - 12h45	15h45 - 18h15*
	Clara VOISINE	Animatrice	BAFA	8h00 - 9h00*	12h00 - 12h45	15h45 - 18h15*
	Aurore LE BIHAN	Soutien pédagogique	SANS			16h00 - 17h45
	Marie GAUTIER	Soutien pédagogique	BAFA			16h00 - 17h30
	Mélanie FOUIN	Animatrice	BAFD et BAFA	8h00 - 9h00*		15h45 - 18h15*
<b>MATERNELLE</b>	Adélie LE MERRER	Animatrice	CAP Petite enfance	8h00 - 9h00*		15h45 - 18h15*
	Chantal LE GARNEC	ATSEM	CAP Petite enfance			16h00 - 16h30
	Sylvia LE NAOUR	ATSEM	CAP Petite enfance			16h00 - 16h30
	Blandine MARGUERIE	ATSEM	CAP Petite enfance			16h00 - 16h30

\* : rotation 7h30 ou 18h30

En cas d'absence de la directrice, Florian Angenault sera le référent des élémentaires et Mélanie Fouin, la référente des maternelles.

## LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

La concertation au sein des équipes a permis de retenir des objectifs pédagogiques répondant aux 3 axes du Projet Educatif Local et du Projet Educatif de Territoire.

### **Axe 1 : « Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien ».**

- Développer l'autonomie de l'enfant :  
Aménager les espaces d'accueil, prendre possession des lieux, les décorer.  
Responsabiliser l'enfant, le laisser circuler librement dans les locaux, aider au débarrassage du goûter.  
Laisser l'enfant choisir une activité.  
Construire les règles de vie et les sanctions avec les enfants.
- Favoriser les temps d'échange et de participation des enfants pour prendre en compte la parole de l'enfant :  
Demander et tenir compte des avis et envies de l'enfant via des outils de concertation.  
Favoriser l'expression des enfants par différents moyens.  
Prendre en compte la parole de l'enfant et lui faire un retour.  
Respecter le droit de « ne rien faire ».  
Mettre en valeur la production des enfants.
- Proposer aux enfants des activités ludiques et variées :  
Proposer des activités éducatives et ludiques au travers d'un parcours éducatif.  
Initier, faire découvrir différentes activités.  
Mettre en valeur les activités proposées par les intervenants et les animateurs..  
Développer des projets à court, moyen et long terme.  
Sensibiliser et motiver les enfants de façon ludique.
- Inculquer le respect adulte/adulte, enfant/adulte, adulte/enfant, enfant/enfant et du matériel et des locaux :  
Construire les règles de vie, les expliquer.  
Animer des temps de discussion sur le sujet (ex : goûters philo).  
Renforcer et développer les compétences psycho-sociales des personnes et des enfants.

### **Axe 2 : « Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme » .**

- Respecter le rythme de chaque enfant :  
Aménager des coins activités, jeux, bibliothèque et cocooning.  
Respecter le « droit de ne rien faire ».  
Animer des activités diverses et variées.
- Adapter l'activité à tous les âges et la rendre accessible à travers l'entraide  
Favoriser l'entraide entre les grands et les petits à travers des goûters, des grands jeux.

### **Axe 3 : « Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative ».**

- Valoriser les compétences et la connaissance de chacun grâce à la diversité des activités proposées.  
Communiquer auprès des enfants et des familles sur les activités proposées par les animateurs des accueils périscolaire, les associations ou les intervenants municipaux.  
Mettre en place un parcours éducatif afin que l'enfant puisse découvrir, pratiquer et inventer des activités culturelles et sportives.  
Echanger les savoirs-faire entre animateurs.
- Mener des projets communs avec la ville, l'école...  
Mettre en place des règles de vie commune avec l'école.  
Créer, imaginer des animations pour la fête de l'école.  
Continuer d'améliorer la communication entre co-éducateur.



## LES MOYENS :

Afin de répondre au mieux à ces objectifs, les animateurs disposent de plusieurs temps de concertation et de préparation appelés Réunions de coordination.

Elles sont mises en place afin d'élaborer le programme d'activités des 15 jours à venir et de faire les bilans et les évaluations des périodes passées. Chaque équipe dispose de deux heures trente par quinzaine.

Pour améliorer la communication au sein des équipes mais aussi entre elles, quatre directeurs APS sont nommés, un directeur par groupe scolaire. Ils sont le relais entre le coordinateur et les accueils.

➤ Des réunions de régulation et de bilan sont mises en place entre les directeurs APS et le coordinateur : 10h par année par directeur.

➤ Des temps de concertation et de bilan sont mis en place par groupe scolaire entre le directeur APS et les animateurs : 10h par année.

➤ Trois réunions communes à l'ensemble des équipes sont mises en place, une à la rentrée de septembre, une en décembre pour échanger sur certains sujets (ex : harcèlement) et une en juin pour faire le bilan global de l'année.

Des temps de formation interne sont organisés afin de favoriser les échanges de compétences entre animateurs et que chacun puisse enrichir son panel d'activités.

Par ailleurs, le service Jeunesse dispose de moyens en matériels pédagogiques raisonnables qui pourront être complétés (si besoin).

- Une malle musique.
- Une malle jonglage.
- Une malle jardinage.
- Une malle bricolage.
- Une malle marionnette.
- Une malle goûters philo.
- Une source documentaire de fichiers de jeux et d'activités. Des livres peuvent aussi être empruntés à la bibliothèque municipale.
- Un espace de ressources humaines et documentaires est disponible au sein de la Direction de l'animation (labô).

Les salles ont été décrites ci-dessus.

**Les budgets sont les suivants** (*budgets définis pour l'année civile 2014*) :

Investissements : 2960,00 € (pour tous les accueils)

Fonctionnement : 2525,00 € (Incluant les budgets d'accueil, de regroupement, d'interclasse et d'alimentation).

Budget lié aux rythmes (pour tous les accueils) : 1800,00 €

Tous les moyens disponibles permettent de proposer lors de l'accueil des enfants : une activité manuelle, une activité physique, des jeux libres, un coin lecture-devoirs, un coin cocooning.

Les enfants choisissent selon leurs envies.



## L'EVALUATION :

L'évaluation a lieu tout au long de l'année scolaire lors de bilans intermédiaires au sein de chaque équipe et par groupe scolaire.

Les critères d'évaluation comprennent :

### 1. L'évaluation quantitative :

- Fiches de présence journalière.
- Statistiques annuelles (compte rendu des inscriptions et comparatif N-1).
- Critères d'évaluation des fiches de travail.
- Nombre d'inscrits aux activités proposées.

### 2. L'évaluation qualitative :

- Satisfaction des enfants sur le programme (comportement des enfants sur les activités, instants privilégiés de discussion et note des ressentis).
- Mise en place d'outils d'expression (boîte à idée, sondage, brain storming).
- Satisfaction des parents (échanges lors de l'accueil des familles le matin et le soir).
- Évaluation visuelle pour les maternelles (aller aux toilettes tout seul par exemple).
- Critères d'évaluation des fiches de travail.
- Réunions bilan selon les critères suivants :
  - La communication :** dans l'équipe d'animation, entre l'équipe et les services Vie Scolaire et Jeunesse, entre l'équipe et les familles, entre l'équipe et le coordinateur, entre l'équipe et la directrice, entre le coordinateur et la directrice, entre l'équipe et les enfants, entre l'équipe et les enseignants, entre la directrice et les enseignants.
  - Le projet pédagogique :** le respect des objectifs, sa compréhension.
  - Les activités :** les réunions, la préparation, le matériel, les temps d'accueil, les projets d'activités, les locaux.
  - L'organisation :** les horaires, le respect du rythme de vie des enfants, la répartition des tâches dans l'équipe.
  - La sécurité :** les règles de vie, les pharmacies, la responsabilité de l'équipe.
  - La comptabilité :** le respect du budget.
- Evaluation de l'équipe d'animation : le comportement, l'attitude, le « savoir faire », la pédagogie.

## Annexe 1 : Journée type à l'accueil périscolaire

**7h30/8h00** : regroupement des enfants dans l'accueil maternel encadré par deux animateurs.

**8h00/8h50** : activités en salle, jeux de société encadrés par deux animateurs.

**8h50/9h00** : entretien de la salle.

---

**16h00/16h30** : temps libéré 4 encadrants en élémentaire et 5 en maternelle. Goûter pour les enfants inscrits aux activités associatives.

**16h30/17h00** : goûter.

**16h30/17h30** : activités proposées par les intervenants extérieurs.

**17h00/18h15** : activités en salle, jeux de société, jeux extérieur, jeux libres encadrés par deux animateurs et deux soutiens pédagogiques.

**18h15 /18h30** : regroupement dans l'accueil maternel.



## Annexe 2 : Règles de vie adultes

### **Rôles et comportements attendus des animateurs :**

- L'agent doit être impliqué dans l'organisation des temps périscolaires, dans les objectifs fixés par le projet pédagogique. Il est appliqué dans la tâche qui lui est confiée.
- L'animateur doit être un relais d'information vis-à-vis des enfants, des parents et du reste de l'équipe. Tout bon informateur doit savoir écouter afin de répondre au mieux à la demande.
- Il entaïde et écoute les différents agents. Un esprit de solidarité est indispensable au bon fonctionnement de l'équipe. Tous travaillent dans le même but : accueillir les enfants en leur offrant des conditions de sécurité optimum et des temps d'encadrement ludiques et agréables.
- Il représente la Ville de la Chapelle sur Erdre sur son lieu de travail :
  - par rapport aux parents notamment sur les lieux d'accueil : politesse, ponctualité sont exigées.
  - en vers les enfants : dynamisme, bonne humeur sont indispensables !
  - en vers les différents personnels pédagogiques et d'entretien.
- L'agent cherche à s'évaluer afin de développer ses qualités et en faire profiter les autres. Il connaît ses points faibles et cherche à les pallier.

### **Le directeur APS :**

- Il doit appliquer à lui-même, ce qu'il demande aux animateurs (voir ci-dessus).
- Il fournit aux animateurs une aide matérielle et pédagogique pour faciliter l'application du projet pédagogique, ce dernier servant de cadre aux projets d'animation et d'activités développés par les animateurs.
- Il veille à la cohésion entre le projet pédagogique et les actions sur le terrain. Il prépare et mène donc des temps d'évaluation quotidiens informels et des temps d'évaluation formels (réunions bilans hebdomadaires).
- Il a un rôle formateur, de conseils, vis à vis de l'ensemble des agents (diplômés ou non). Il se doit donc d'être présent sur le terrain et disponible pour leur venir en aide.
- Il assure la transversalité entre les différents personnels encadrant le temps APS.
- Il relaie les informations entre le coordinateur et l'équipe d'animation.
- Il est un intermédiaire entre les différentes instances décisionnaires (directeurs d'école, enseignants, PEL...).



### Annexe 3 : Numéros utiles

Ecole de La Blanchetière, 3 rue de la Blanchetière, 44240 La Chapelle sur Erdre	
Directeur APS	06.03.45.29.46
Ecole élémentaire	02.40.77.80.18
APS élémentaire	02.51.81.87.21
Ecole maternelle	02.49.10.46.92
Concierge	06.14.12.95.95
Restauration	02.40.29.71.83
Coordinateur	06.73.43.34.19 / 02.51.81.87.34
Service Vie Scolaire	02.51.81.87.18 / 02.51.81.87.65
Service Loisirs et Jeunesse	02.51.81.87.23